

**PROCES – VERBAL RELATIF A L'ELECTION DES VICE- PRESIDENTS DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

L'an deux mille quatorze, le 14 avril à 20 h 30, les membres de la Communauté de Communes de la Vallée Verte, se sont réunis dans la salle de la mairie de Boège sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l' article L 5211-8 du code général des collectivités territoriales :

Date de la convocation : 09 avril 2014

Transmise le : 09 avril 2014

Membres élus : 22 en fonction :22 présents :22

Sous la présidence de Monsieur DUPRAZ Yves,

Membres présents :

MUSARD Jean-Paul – SCHERRER Fabienne – CHARRIERE Jean-François –NOVEL Martine –
SAILLET Patrick – CHARDON Patrick – ROCH Jacqueline – DELAVOET Jean-Pierre – BOSSON
Jean-François – BRIGHAM Chantal – PINGET ROLAND – DUFOURD Pierrick - DUPRAZ Yves –
SAUTHIER Gilles – DURET Marielle – VIGUIER Evelyne – BRON Marc – BOVET Evelyne –
SALAMON Gérard, BONNET Pierre , MOUCHET Denis, NICOLAS Luc.



ELECTION DU PREMIER VICE- PRESIDENT

Premier tour de scrutin

Après un appel à candidature, Monsieur Yves DUPRAZ, élu Président de la Communauté de Communes, procède à l'élection des vice-présidents.

Monsieur DUPRAZ Yves sollicite deux volontaires comme assesseurs : Madame BRIGHAM CHANTAL et Monsieur NICOLAS Luc acceptent de constituer le bureau.

Monsieur DUPRAZ Yves demande alors s'il y a des candidats.

Il enregistre la candidature de Madame VIGUIER Evelyne et invite les conseillers communautaires à passer au vote.

Après un appel à candidature, chaque délégué(e), à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

Bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Madame VIGUIER Evelyne : 20 voix

- M. Denis MOUCHET : 1 voix

- Bulletin nul : 1

Madame VIGUIER Evelyne, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée première vice-présidente et a été immédiatement installée.

Madame VIGUIER Evelyne a déclaré accepter l'exercice de cette fonction.



ELECTION DU DEUXIEME VICE- PRESIDENT

Premier tour de scrutin

Après un appel à candidature, Monsieur Yves DUPRAZ, élu Président de la Communauté de Communes, procède à l'élection du deuxième vice-président.

Monsieur DUPRAZ Yves sollicite deux volontaires comme assesseurs : Madame BRIGHAM CHANTAL et Monsieur NICOLAS Luc acceptent de constituer le bureau.

Monsieur DUPRAZ Yves demande alors s'il y a des candidats.

Il enregistre la candidature de Monsieur MUSARD Jean-Paul et de Monsieur MOUCHET Denis et invite les conseillers communautaires à passer au vote.

Après un appel à candidature, chaque délégué(e), à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

Bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Monsieur MUSARD Jean-Paul : 16 voix

- M. Denis MOUCHET : 6 voix

Monsieur MUSARD Jean-Paul , ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé deuxième vice-président et a été immédiatement installé.

Monsieur MUSARD Jean-Paul a déclaré accepter l'exercice de cette fonction.



ELECTION DU TROISIEME VICE- PRESIDENT

Premier tour de scrutin

Après un appel à candidature, Monsieur Yves DUPRAZ, élu Président de la Communauté de Communes, procède à l'élection du troisième vice-président.

Monsieur DUPRAZ Yves sollicite deux volontaires comme assesseurs : Madame BRIGHAM CHANTAL et Monsieur NICOLAS Luc acceptent de constituer le bureau.

Monsieur DUPRAZ Yves demande alors s'il y a des candidats.

Il enregistre la candidature de Monsieur SALAMON Gérard et de Monsieur BONNET Pierre et invite les conseillers communautaires à passer au vote.

Après un appel à candidature, chaque délégué(e), à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

Bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Monsieur SALAMON Gérard : 15 voix

- Monsieur BONNET Pierre : 7 voix

Monsieur SALAMON Gérard , ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé troisième vice-président et a été immédiatement installé.

Monsieur SALAMON Gérard a déclaré accepter l'exercice de cette fonction.



ELECTION DU QUATRIEME VICE- PRESIDENT

Premier tour de scrutin

Après un appel à candidature, Monsieur Yves DUPRAZ, élu Président de la Communauté de Communes, procède à l'élection du quatrième vice-président.

Monsieur DUPRAZ Yves sollicite deux volontaires comme assesseurs : Madame BRIGHAM CHANTAL et Monsieur NICOLAS Luc acceptent de constituer le bureau.

Monsieur DUPRAZ Yves demande alors s'il y a des candidats.

Il enregistre la candidature de Monsieur SAILLET Patrick et de Monsieur SAUTHIER Gilles et invite les conseillers communautaires à passer au vote .

Après un appel à candidature, chaque délégué(e), à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

Bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Monsieur SAUTHIER Gilles : 11 voix
- Monsieur SAILLET Patrick : 8 voix
- Monsieur CHARDON Patrick : 1 voix
- Monsieur SALAMON Gérard : 1 voix
- Bulletin nul : 1 voix

Monsieur SAUTHIER Gilles, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé quatrième vice-président et a été immédiatement installé.

Monsieur SAUTHIER Gilles a déclaré accepter l'exercice de cette fonction.

